



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 31362

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'évolution à venir des moyens des services de l'équipement. Les syndicats représentant le personnel de l'équipement s'inquiètent des réductions d'effectifs et de moyens qui ont conduit à une perte de capacité d'intervention, en particulier au profit des communes. Le service de l'équipement et ses agents contribuent à la nécessaire cohérence entre les différents échelons institutionnels que sont l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs groupements, et bénéficient d'une bonne connaissance du terrain. C'est pourquoi il paraît indispensable de maintenir des services dotés d'agents en nombre et qualité suffisants. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est très attaché au développement d'un service public de l'équipement de qualité, qui contribue au développement local et prenne en compte les exigences des usagers et des collectivités territoriales. Dès sa prise de fonctions, il a pu apprécier tous les efforts déployés par les personnels placés sous son autorité pour améliorer leur qualification et moderniser les services. Malgré cela, 16 000 emplois avaient été supprimés en 15 ans à l'équipement, et un programme triennal élaboré en 1996 prévoyait une nouvelle réduction de 1 000 postes par an pour 1997, 1998 et 1999. Dans ce contexte, il est évident que la poursuite de la politique de baisse massive et systématique des emplois engagée par le précédent gouvernement était inacceptable. Les conditions de préparation de la loi de finances pour 1998 n'avaient permis qu'un début d'infléchissement de la politique qui était ainsi menée. Le ministre a donc souhaité disposer des éléments permettant de dégager les perspectives d'évolution des métiers dans le secteur de l'entretien et de l'exploitation des routes et des voies navigables qui avait jusqu'à présent supporté l'essentiel des réductions d'emplois. Dans ce but, il a ouvert une conférence nationale qui a associé les représentants du personnel et de l'administration. Les conclusions de cette conférence, les analyses des autres domaines de l'activité de l'équipement, la prise en compte des attentes des collectivités locales, les visites du ministre sur le terrain et les rapports qu'il entretient avec les élus ont renforcé sa conviction que les services de l'équipement ne pouvaient plus continuer à perdre 1 000 emplois par an et qu'ils devaient être traités plus équitablement que par le passé, dans le cadre du maintien du niveau des effectifs de l'ensemble de la fonction publique de l'Etat fixé par le Gouvernement. La loi de finances pour 1999 traduit cette orientation en limitant la réduction d'emplois à 490, au lieu des 1 000 initialement programmés par le précédent gouvernement. Des mesures importantes y sont également inscrites au profit des différentes catégories de personnel. Elles s'ajoutent aux effets de l'accord salarial dont les dispositions en faveur des bas salaires bénéficient directement aux agents du ministère. C'est ainsi que les crédits de personnels concernant l'équipement dans la loi de finances pour 1999 se situent à environ 20,5 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 2,6 % par rapport aux dotations initiales inscrites en 1998, alors que l'opposition majoritaire au Sénat s'était prononcée pour une baisse globale des crédits de fonctionnement, qui servent pourtant à financer les rémunérations et les emplois des personnels. C'est avec la même volonté que le ministre s'est engagé dans la préparation de la loi de finances pour l'année

2000. Une attention toute particulière est principalement portée, dans ce cadre, aux capacités d'intervention des directions départementales de l'équipement pour le compte des collectivités locales, notamment pour les plus petites. Soucieux d'offrir au plus près du terrain un service public compétent et disponible, le ministre a demandé, en particulier à ses services, d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de modernisation de l'ingénierie publique qui réponde aux attentes des communes et qui accroisse l'efficacité de l'action territoriale de ses directions départementales. Enfin, dans le cadre du plan d'action du Gouvernement pour la société de l'information, les services de l'équipement développent un réseau informatique qui leur permettra, au cours des années à venir, de développer l'accès aux différentes fonctions du ministère à partir des subdivisions territoriales.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31362

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3570

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5773